

**COMPTE RENDU SUCCINCT  
DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 23 MARS 2021**

L'an deux mille vingt-et-un, le 23 mars à 20 heures 30, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués le 16 mars, se sont réunis en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Michel GIRAUDEAU, Maire, à l'espace Aragon, salle Léo Lagrange, en application de la loi n°2021-160 du 15 février 2021.

**PRÉSENTS :** M. Jean-Michel GIRAUDEAU, Maire,  
M. Olivier MALECAMP, Mme Muriel CHEVRON, M. Régis CARPENTIER, Mme Marie-Hélène CHAPDELAINÉ, M. Nicolas FOUQUE, Mme Christine TAVERNIER, M. Thierry FAVOCCIA, Adjoint au Maire,  
M. Pierre PAREUX, Mme France NOIROT, Mme Isabelle BOTIN, Mme Marie-France DELANZY, M. Didier BONNIER, M. Patrick BONNEMYE, M. Michel BURILLO, M. Thierry DELCUPE, Mme Marie-Christine HARISLUR, Mme Sophie Anne PÉAN, Mme Véronique MAFFÉO, Mme Angélique OUTREBON, Mme Adeline CLOGENSON, M. Ludovic GOURDY, M. Philippe JOLY, Mme Nathalie BERNIER, Mme Sylvie MARCHAND, Conseillers Municipaux.

**ABSENTS EXCUSÉS :** M. Nicolas PIOT qui donne procuration à M. Nicolas FOUQUE, Mme Christine ROUSSET qui donne procuration à M. Jean-Michel GIRAUDEAU.

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** M. Thierry FAVOCCIA

Nombre de Conseiller-ère-s en exercice : 27  
Présent-e-s et représenté-e-s : 27

Après avoir procédé à l'appel des élus, Monsieur le Maire fait ensuite adopter le compte rendu de la séance du 9 février 2021.

Monsieur le Maire, Jean-Michel GIRAUDEAU, demande à ses conseillers de respecter une minute de silence en hommage à Monsieur Raymond TRUCHON, Maire-Adjoint honoraire, décédé le 15 février 2021.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,  
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

**I. AFFAIRES GENERALES**

- **Délibération n°CM08/016/2021 : Décisions du Maire prises en application des articles L.2122-22 et L.2122-23 du C.G.C.T depuis le 29 janvier 2021**

- **Prend acte** de ces décisions :

N° décision	Date	Société	Libellé	Montant
10/2021	10/02/2021	Berger Levraut	Convention simplifiée de formation professionnelle continue – Berger Levraut – Logiciel e.Magnus / Module e.cimetière	920 € TTC

11/2021	22/02/2021	RENAULT EDAM MONTHLERY	Cession d'un véhicule communal : Renault (Clio) immatriculé 735 ETD 91	2 000 €
12/2021	22/02/2021	Société Atria	Signature d'un contrat de maintenance pour l'entretien de 3 défibrillateurs avec la société ATRIA - Année 2021/2026	648 € TTC par an
13/2021	23/02/2021	Société Absys	Contrat de maintenance sur site du matériel informatique – Société Absys – Année 2021	648 € TTC par mois
14/2021	23/02/2021	Société ESUS Bureautique	Signature d'un contrat de location de photocopieurs et maintenance annulant et remplaçant les contrats initiaux – Société ESUS – Années 2021 à 2026	4 191.73 € TTC par trimestre
15/2021	24/02/2021	SFR Business	Signature d'un bon de commande pour l'ouverture de deux lignes mobiles – SFR Business	32 € TTC par mois
16/2021	04/03/2021	CAF de l'Essonne	Signature d'une convention d'objectifs et de financement avec la Caisse d'Allocations Familiales de l'Essonne / Plan d'investissement pour l'accueil du jeune enfant (Piaje) / Relais assistants maternels (RAM)	
17/2021	04/03/2021	-	Augmentation temporaire de l'encaisse de la régie Espace Jeunes pour permettre l'encaissement du stage BAFA du 17 au 24 avril 2021	-
18/2021	05/03/2021	Société ESUS Bureautique	Signature d'un contrat de location de photocopieurs et maintenance annulant et remplaçant les contrats initiaux – Société ESUS – Années 2021 à 2026 ( <i>Annule et remplace la décision n°14/2021</i> )	4 125.73 € TTC par trimestre
19/2021	05/03/2021	Diac Location SA	Signature d'un avenant au contrat de location de batterie n°E2644334 – Véhicule Renault Kangoo Maxi Z.E. – DIAC LOCATION SA	60.09 € HT par mois

• **Délibération n°CM08/017/2021 : Constitution du jury d'Assises 2022**

Madame Muriel CHEVRON, Adjointe au Maire, communique au Conseil Municipal le résultat du tirage au sort des juré·e·s :

Liste des juré·e·s titulaires pour la session de l'année 2022 :

1. Monsieur BERNARD Yves, Pierre, Jean, Marie,
2. Madame DUCLAUX Sonia, Alice, Reine,
3. Monsieur LEMERY Steve,
4. Monsieur WITTMER Michel, Claude, Roland,

Liste des juré·e·s suppléant·e·s pour la session de l'année 2022 :

1. Monsieur BAILLEUL Yohan, Eric, Armand, Henri,
2. Madame ROSA Sylvie épouse DUMAZERT,
3. Madame FERREIRA Noémie, Marie épouse GUYOT,

4. Madame DROMARD Stella, Catherine, Patricia épouse MELAINE,
5. Monsieur MOITY Stephan, René, Bernard,
6. Madame PEUVREL Hélène, Danielle, Céline,
7. Madame SALCEDE Alexia,
8. Madame DOTEAU Denise, Liliane épouse SOUFFLET.

• **Délibération n°CM08/018/2021 : Autorisation donnée au Maire d'ester en justice pour les contentieux portant recours contre la taxe d'aménagement majorée / Propriétaires de l'allée de la Mare du Pré**

- **Autorise** Monsieur le Maire à ester en défense dans les requêtes ci-dessous :
  - n°2008784-9, enregistrée le 25 décembre 2020,
  - n°2101046-9, enregistrée le 5 février 2021,
  - n°2008710-9, enregistrée le 23 décembre 2020,
  - n°2100375-9, enregistrée le 17 janvier 2021,
- ainsi qu'auprès de toute autre juridiction dans le cadre de ces affaires,
- **Dit** que la commune assurera elle-même sa propre défense.

**Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés (3 abstentions : M. Joly, Mme Bernier, Mme Marchand)**

## **II. INTERCOMMUNALITE**

• **Délibération n°CM08/019/2021 : Fixation du taux de la redevance d'occupation du domaine public pour les réseaux d'eau potable**

- **Fixe** le taux plafond pour percevoir la Redevance d'Occupation du Domaine Public des réseaux d'eau potable, soit 30 € par km et 2 € par m<sup>2</sup> d'emprise au sol pour les ouvrages bâtis en valeur 1<sup>er</sup> janvier 2010.
- **Dit** que ce tarif est révisé annuellement sur la base de l'index « ingénierie » défini au Journal Officiel.
- **Impute** la recette au budget en cours.

**Adoptée à la majorité absolue (3 voix contre : M. Joly, Mme Bernier, Mme Marchand)**

• **Délibération n°CM08/020/2021 : Opposition au transfert de la compétence en matière de Plan local d'urbanisme (PLU), de documents d'urbanisme en tenant lieu ou de carte communale, à Cœur d'Essonne Agglomération**

- **S'oppose** au transfert de plein droit de la compétence en matière de plan local d'urbanisme, de document d'urbanisme en tenant lieu ou de carte communale, à Cœur d'Essonne Agglomération.
- **Donne** pouvoir au Maire afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération.

**Adoptée à l'unanimité**

### III. FINANCES

- **Délibération n°CM08/021/2021 : Tarifs des services municipaux 2021**

- Adopte les tarifs des services municipaux proposés ci-dessous, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2021 :

	2020 ↓		2021 ↓	
<b>Location de salles</b>			+ 5% (arrondi à l'Euro supérieur)	
		Caution		Caution
Arrhes	87 €		92 €	
Utrillo	373 € ou 490 €*	320 €	392 € ou 515 €*	320 €
Sourgens	495 € ou 607 €*	480 €	520 € ou 638 €*	480 €
Cuisine	167 €	700 €	176 €	700 €
<b>Concessions cimetières</b>			+ 5% (arrondi à l'Euro supérieur)	
Concession temporaire / 15 ans	183 €		193 €	
Concession funéraire / 30 ans	366 €		385 €	
Concession funéraire / 50 ans	610 €		641 €	
Concession cinéraire / 10 ans	184 €		194 €	
Concession cinéraire / 20 ans	356 €		374 €	
Concession cinéraire / 30 ans	527 €		554 €	
<b>Chauffage logements sociaux</b>			+ 2%	
Prix au m <sup>2</sup>	10.25 €		10.46 €	
<b>Droits de voirie</b>			+ 10% (arrondi à l'Euro supérieur)	
Benne à gravats	23.41 €/sem	3.64 €/jour	26 € / sem	4 € / jour
Echafaudage	13 €/sem	2.08 €/jour	15 € / sem	3 € / jour
<b>Droits de place (Redevance d'occupation du domaine public)</b>			Identiques à 2020	
Tarif mensuel en fonction du nombre de jour par semaine	1 jour	55 €	1 jour	55 €
	2 jours	110 €	2 jours	110 €
	3 jours	165 €	3 jours	165 €
	4 jours	220 €	4 jours	220 €
	5 jours	275 €	5 jours	275 €
	Occasionnel	31 € / jour	Occasionnel	31 € / jour
Redevance 1 jour/semaine - 2 fois/mois	28 €		28 €	
Marchands ambulants (par jour)	273 €		273 €	
Cirques (une semaine maximum)	840 €		840 €	
<b>Reproduction badge alarme – Espace Aragon et gymnase</b> (Prix coûtant)			Prix coûtant	
Prix par badge	27 €		27 €	
<b>Frais de reprographie associations</b> (Prix coûtant / Associations fournissant le papier)			Prix coûtant	
Impression noir et blanc	0.01 €		0.01 €	
Impression couleur	0.10 €		0.10 €	
<b>Frais de reprographie particuliers</b>			Identiques à 2020	
Impression noir et blanc A4	0.20 €		0.20 €	
Impression couleur A4	0.26 €		0.26 €	
Impression noir et blanc A3	0.41 €		0.41 €	
Impression couleur A3	0.51 €		0.51 €	
<b>Tarifs reprographie doc administratifs</b>				

(Tarifs encadrés par le décret n°2015-1342 du 23/10/2015)

Pour les impressions, se référer aux tarifs de reprographie particuliers

Clé USB	-	9.20 €
---------	---	--------

\* du samedi matin au dimanche 5h ou samedi matin au dimanche 15h

**Adoptée à la majorité absolue** (2 voix contre : M. Joly, Mme Marchand – 1 abstention : Mme Bernier)

• **Délibération n°CM08/022/2021 : Taux d'imposition 2021 : vote des taxes locales (TFPB-TFPNB)**

- Adopte le taux des 2 taxes locales (TFPB – TFPNB) ci-dessous pour 2021 :

	Taux de référence	Taux 2021 + 2%
Taxe Foncière Propriétés Bâties - TFPB	31.15 %	31.77%
Taxe Foncière Propriétés Non Bâties - TFPNB	61.71 %	62.94%

**Adoptée à la majorité absolue** (3 voix contre : M. Joly, Mme Marchand, Mme Bernier – 1 abstention : Mme Clogenson)

• **Délibération n°CM08/023/2021 : Budget Primitif 2021 – Commune – Reprise anticipée des résultats 2020**

- Décide de reprendre par anticipation les résultats de l'exercice 2020 au budget primitif 2021, de la manière suivante :

Investissement Recettes

Article 001 – Résultat d'investissement reporté – Excédent 2020 : 618 442.19 €

Fonctionnement Recettes

Article 002 – Résultat de fonctionnement reporté – Excédent 2020 : 802 941.96 €

**Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés** (3 abstentions : M. Joly, Mme Marchand, Mme Bernier)

• **Délibération n°CM08/024/2021 : Budget Primitif 2021 – Commune – Reprise anticipée des résultats 2020**

- Vote les subventions suivantes pour l'exercice 2021 :

Bénéficiaires	2021	
	Proposées	Vote
<b>Subventions aux Associations 2021</b>		
Association Sportive d'Ollainville <i>Subvention exceptionnelle – Tournoi de Foot</i> <i>Subvention exceptionnelle – Aménagement terrain de pétanque</i>	20 000 - -	Unanimité des suffrages exprimés (1 abs : M. Bonnier)
Association "Le Temps de Jouer"	2 500	Unanimité
Association d'Entraide du Personnel Communal	6 000	Unanimité

Association Paroissiale Ollainville	500	Unanimité des suffrages exprimés (1 abs : Mme Harislur)
Club de l'Espérance d'Ollainville-La Roche	500	Unanimité des suffrages exprimés (1 abs : Mme Noiro)
Comité des Fêtes	4 000	Unanimité des suffrages exprimés (1 abs : Mme Clogenson)
Ecole de Musique Emmanuel CHABRIER	1 500	Unanimité des suffrages exprimés (1 abs : Mme Mafféo)
Comité de Jumelage d'Ollainville La Roche <i>Subvention exceptionnelle – 20 ans de jumelage avec Tutbury</i>	500 1 000	Unanimité des suffrages exprimés (1 abs : M. Bonnier)
Les Pinceaux d'Ollainville	1 400	Unanimité des suffrages exprimés (1 abs : M. Pareux)
Ollainville Art et Image <i>Subvention exceptionnelle – Photos grand format – Rencontre des Arts</i>	500 -	Unanimité
Méthode Margaret Morris	300	Unanimité
Tennis Club d'Ollainville	600	Unanimité
Jeunes Sapeurs-Pompiers <i>Subvention exceptionnelle – Achat de parkas</i>	250	Unanimité
Club Cycliste Ollainvillois	1 000	Unanimité
Scouts et Guides de France <i>Subvention exceptionnelle – Projet « Bienvenue les Farfadets »</i>	500 500	Unanimité
The Geek Side <i>Subvention exceptionnelle – Oll'Games</i>	150 100	Unanimité des suffrages exprimés (1 abs : Mme Mafféo)

• **Délibération n°CM08/025/2021 : Vote du Budget Primitif 2021 – Commune**

- Approuve le budget primitif de la Commune pour l'exercice 2021, comme suit :

SECTION	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	5 232 462.91 €	5 232 462.91 €
INVESTISSEMENT	4 117 950.76 €	4 117 950.76 €
<b>TOTAL</b>	<b>9 350 413.67 €</b>	<b>9 350 413.67 €</b>

**Adoptée à la majorité absolue (3 voix contre : M. Joly, Mme Bernier, Mme Marchand)**

• **Délibération n°CM08/026/2021 : Autorisation de programme n°9 – Construction d'un pôle sportif composé d'un Dojo et d'une salle multi-activités**

- Décide l'ouverture d'une Autorisation de Programme/Crédits de Paiements n°9 portant sur la construction d'un pôle sportif composé d'un DOJO et d'une salle multi activités jouxtant le gymnase Alain Mimoun.

- Dit que les crédits de paiement correspondants seront répartis comme indiqué ci-dessous sur le Budget de la Commune :

Coût total prévisionnel de l'Autorisation de Programme : 915 000 € TTC  
(estimation pour travaux et maîtrise d'œuvre)

Répartition des Crédits de Paiement :

Exercice 2021 :

50 000 € TTC

Exercice 2022 :

865 000 € TTC

- **Précise** que les crédits correspondants à l'exercice 2021 ont été inscrits au Budget Primitif de la Commune.

**Adoptée à la majorité absolue (3 voix contre : M. Joly, Mme Bernier, Mme Marchand)**

• **Délibération n°CM08/027/2021 : Cuisine Centrale - Avenant n°1 au marché n°2020-9104619-002-03 – ERTCM – Lot n°3 – Charpente**

- **Approuve** le projet d'avenant n°1 au marché n°2020-9104619-002-03 présenté par l'Entreprises ERTCM INDUSTRIES, domiciliée à EPINAC (71360), Parc d'Activités de la Tour Malakoff, d'un montant de 15 800 € HT soit 18 960.00 € TTC, relatif à la mise en œuvre d'une grue de 100 T pour la pose de la charpente métallique de la nouvelle cuisine centrale.

- **Dit** que les crédits correspondants seront inscrits au Budget Primitif 2021 dans le cadre de l'AP/CP n°7 relative à la construction de la Cuisine Centrale d'Ollainville.

**Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés (3 abstentions : M. Joly, Mme Bernier, Mme Marchand)**

• **Délibération n°CM08/028/2021 : Construction d'un pôle sportif composé d'un Dojo et d'une salle multi-activités – Demande de subvention auprès de la Région Ile-de-France dans le cadre du soutien au développement d'équipements sportifs structurants**

- **Sollicite** une subvention auprès de la Région Ile-de-France, pour la construction d'un pôle sportif composé d'un Dojo et d'une salle multi-activités, dans le cadre du soutien au développement d'équipements sportifs structurants.

**Adoptée à l'unanimité**

• **Délibération n°CM08/029/2021 : Adhésion à l'association Triangle Vert – Année 2021**

- **Décide** d'adhérer à l'association du Triangle Vert pour l'année 2021, pour un montant de 10 000 € annuel.

- **Autorise** le Maire à signer la convention, d'adhésion.

- **Dit** que les crédits sont inscrits au Budget primitif 2021 de la Commune.

- **Désigne** en qualité de délégués titulaires:

- Monsieur Régis CARPENTIER,

- Madame Marie-Christine HARISLUR.

- **Désigne** en qualité de délégués suppléants :

- Monsieur Nicolas FOUQUE,

- Madame Marie-France DELANZY.

pour représenter la commune d'Ollainville au sein de l'association du Triangle Vert, dont le siège est domicilié 5 rue Alfred Dubois – 91460 MARCOUSSIS.

**Adoptée à la majorité absolue (3 voix contre : M. Joly, Mme Bernier, Mme Marchand – 1 abstention : Mme Outrebon)**

#### **IV. AFFAIRES SOCIALES**

• **Délibération n°CM08/030/2021** : Garantie d'emprunt avec contrat de prêt en annexe – Antin Résidence – Programme de construction de 18 logements pour une acquisition en VEFA situés 25 rue de la Roche et signature d'une convention de réservation de logements

- **Prend acte** du courriel adressé par Antin Résidences en date du 22 février 2021.

- **Accorde** sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 2 488 945 euros souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de Prêt n°118998 constitué de 5 Ligne(s) du Prêt.

**Adoptée à la majorité absolue (3 voix contre : M. Joly, Mme Bernier, Mme Marchand)**

#### **V. CULTURE**

• **Délibération n°CM08/031/2021** : Demande d'aide à l'investissement culturel auprès du Conseil Départemental de l'Essonne la mise aux normes de l'espace scénique et électrique, optimisation de l'espace Aragon

- **Décide** de déposer un dossier de demande d'aide à l'investissement culturel auprès du Conseil Départemental de l'Essonne, au titre de l'année 2021, pour les travaux et aménagement de l'espace Aragon sus-indiqués, pour un montant de 10 784,44 € HT.

**Adoptée à l'unanimité**

• **Délibération n°CM08/032/2021** : Demande de subvention dans le cadre du Contrat Culturel de Territoire – Dépôt du dossier

- **Prend acte** de la politique culturelle de la commune d'Ollainville.

- **Approuve** les termes du Contrat Culturel de Territoire proposé par le Département.

**Adopté à l'unanimité**

#### **VI. PERSONNEL**

• **Délibération n°CM08/033/2021** : Organisation et aménagement du temps de travail

- **Approuve** les cycles hebdomadaires de travail de 36h30 ou 37h.

- **Approuve** le règlement des ARTT joint en annexe.

- **Dit** que les dispositions suivantes sont applicables à compter du 1<sup>er</sup> avril 2021 :

- Le travail est organisé selon des périodes de référence dénommées cycles de travail. Les horaires de travail sont définis à l'intérieur du cycle, qui peut varier entre le cycle hebdomadaire et le cycle annuel. Quelle que soit la durée du cycle choisi, il doit garantir une durée annuelle de 1607 heures.



- Le nombre de jours de RTT prévu initialement pour un agent sera réduit si le dépassement des 35 heures n'est pas effectif en raison d'absence.

- Précise que le règlement des ARTT est applicable à compter du 1<sup>er</sup> avril 2021.

#### Adoptée à l'unanimité

- **Délibération n°CM08/034/2021** : Création d'un poste de gestionnaire de l'agence postale communale dans le cadre du dispositif « Parcours emploi compétences » (PEC)

- Décide d'adopter la proposition ci-dessus.
- Décide d'inscrire au budget les crédits correspondants.

#### Adoptée à l'unanimité

- **Délibération n°CM08/035/2021** : Bilan des formations 2020 – Plan de formation 2021

- Prend acte du plan de formation 2021.

- **Délibération n°CM08/036/2021** : Création et suppression d'emplois

- Décide d'adopter les modifications du tableau des emplois ainsi proposées :
  - la création d'un emploi d'Adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe, permanent à temps complet,
  - la suppression d'un emploi d'Adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe, permanent à temps complet

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du **01/04/2021** :

#### Filière : Administrative

Cadre d'emploi : **Adjoints administratifs,**

Grade : Adjoint administratif principal de 1 <sup>ère</sup> classe	- ancien effectif : 1
	- nouvel effectif : 2
Grade : Adjoint administratif principal de 2 <sup>ème</sup> classe	- ancien effectif : 7.5
	- nouvel effectif : 6.5

- Dit que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois ont été inscrits au budget, chapitre 012.

#### Adoptée à l'unanimité

### VII. URBANISME

- **Délibération n°CM08/036/2021** : Dépôt des autorisations d'urbanisme et de travaux au bénéfice de la commune

- Autorise Monsieur le Maire à déposer au bénéfice de la commune les autorisations de travaux, d'enseigne, de permis de construire, d'aménager ou de démolir, et de déclarations préalables, pour les travaux sur le patrimoine immobilier prévus au budget 2021.

#### Adoptée à l'unanimité

## **VIII. INFORMATIONS**

La séance est close à 23h45.

*Monsieur le Maire, Jean-Michel GIRAUDEAU*



**Le compte rendu détaillé de la séance sera consultable en Mairie et aux heures d'ouvertures habituelles, à compter du 12 avril 2021.**